

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 10 MAI 2023, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

23-05-094-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

23-05-095-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 AVRIL 2023

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023.

23-05-096-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MAI 2023

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mai 2023.

23-05-097-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 20 AVRIL AU 5 MAI 2023

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 20 avril au 5 mai 2023, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 17714 à 17769 au montant de 913 277,67 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3492 à 3504 au montant de 6 275,20 \$, le tout pour un grand total de 919 552,87 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

23-05-098-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 5 MAI 2023

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 5 mai 2023, au montant de 105 902,78 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

23-05-099-O

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023.

23-05-100-O

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SOUTIEN À LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES GASPÉSIENNES 2023-2026
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE**

Sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, à signer l'entente sectorielle de développement pour le soutien à la performance des entreprises gaspésiennes 2023-2026.

Monsieur Gino Cyr, maire de Grande-Rivière et directeur général de GÎMXPOR, fait part qu'il a divulgué son intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier. Il ne participe donc pas aux délibérations ni au vote de ce soir.

23-05-101-O

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC tient occasionnellement des assemblées publiques de consultation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé délègue à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation lorsqu'autorisé par la Loi.

23-05-102-O

DEMANDE D'UN DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU PLAN RÉGIONAL SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) ET DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé doit déposer le Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) d'ici le 16 juin 2023, en vertu de la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de reporter la date du dépôt du Plan régional sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) et de la convention d'aide financière, au 16 décembre 2023.

23-05-103-O

AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mai 2023, le règlement numéro 2023-377 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2023-377 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2023-377 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS – AUTOMNE 2023

Le conseil de la MRC annonce qu'il y aura une collecte des encombrants

1. Selon une approche différente, c'est-à-dire sur demande. Donc, ceux qui ont des encombrants devront s'inscrire pour ladite cueillette.
2. Une liste d'adresses sera constituée et l'entrepreneur fera la tournée de cette liste.
3. Les modalités seront diffusées en juin mais d'ici là, les citoyens peuvent, soit :
 - a) mettre de côté les matières qu'ils désirent destiner à cette collecte
 - b) se rendre aux écocentres s'ils ne veulent pas attendre à l'automne

23-05-104-O

OPÉRATION À L'ÉCOCENTRE DE GRANDE-RIVIÈRE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat actuel d'opération de l'écocentre à Grande-Rivière s'est terminé le 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 1 soumission jugée non-conforme et doit retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition du Duguay Sanitaire inc. pour assurer la continuité des opérations de l'écocentre à Grande-Rivière pendant cette période transitoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** d'octroyer un contrat pour l'opération de l'écocentre de Grande-Rivière à Duguay Sanitaire inc. jusqu'au 14 juin 2023, montant mensuel de 20 500 \$ plus taxes.

23-05-105-O

SOUTIEN À LA VITALISATION - ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
F AE-SV-2023-2024-4	MG Électrique inc.	Acquisition de 100 % des actions de Serge A Couture Électrique inc.	25 000 \$	420 000 \$
F AE-SV-2023-2024-5	Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan inc.	Suite de l'optimisation de la chaîne de production	25 000 \$	315 000 \$
TOTAL			50 000 \$	735 000 \$

L'acceptation de ce projet est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

23-05-106-O

SOUTIEN AUX PRIORITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA GASPÉSIE 2019-2023 (SPAAG) / REDDITION DE COMPTE – RAPPORT FINAL

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve le rapport final relativement au projet d'étude de marché de l'offre et la demande pour la production agricole locale dans le cadre du SPAAG 2019-2023.

23-05-107-O

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité 2022 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la technicienne en prévention des incendies, madame Sonia Lessard.

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit adopter et transmettre au Ministre un rapport d'activité annuel d'activité par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport annuel d'activité 2022 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC du Rocher-Percé.

23-05-108-O

AÉROPORT – AÉROGARE - AUTORISATION DE MODIFICATIONS (AJOUT DE PORTS RÉSEAUX ET AJUSTEMENT DES MURS DE FONDATIONS) MFT & FILS INC.

CONSIDÉRANT que l'ajout de ports réseaux et un ajustement des murs de fondations s'avèrent nécessaires;

CONSIDÉRANT les directives de chantier S-01, ME-02 et ME-03, les propositions de MFT et Fils Inc. et les recommandations de la firme d'architectes et d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la modification à MFT et Fils Inc. pour l'ajout de ces travaux au montant de 21 431,21 \$, avant taxes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au poste budgétaire 23 04010 522.

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA SHQ – PÉRIODE D'INSCRIPTIONS 2023

Monsieur le préfet informe que la période d'inscription au programme RénoRégion débute ce lundi 15 mai, et ce, jusqu'au mercredi 21 juin. Les formulaires d'inscription sont disponibles dans chaque municipalité ainsi qu'à la MRC durant toute la période d'inscription.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

RÉSIDENTS	ENDROIT	ADRESSE CIVIQUE	DATES
Grande-Rivière	Hôtel de ville	108, rue Hôtel-de-Ville	15 et 16 mai
Percé	Hôtel de ville	137, route 132 O	17 et 18 mai
Port-Daniel-Gascons	Hôtel de ville	494, route 132	23 et 24 mai
Ste-Thérèse-de-Gaspé	Hôtel de ville	374, route 132	25 mai
Chandler	MRC du Rocher-Percé	129, boul. René-Lévesque Ouest	29, 30 et 31 mai

CORRESPONDANCE

Gouvernement du Québec – 24 avril 2023

M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation

Objet : Programme RénoRégion - Années budgétaires 2023-2024 et 2024-2025

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 17.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière